

ÉLECTIONS EN RD CONGO (2023)

DÉFIS DÉMOCRATIQUES ET RÉCURRENCE DU DÉFICIT DE GOUVERNANCE ÉLECTORALE

Introduction

Jean-Claude MASHINI D.M.

Docteur en Sciences géographiques et spécialiste en géopolitique.
Professeur Ordinaire à l'Université Pédagogique Nationale ;
Membre du Bureau doctoral (UPN) ;
Membre du Conseil de rédaction de *Congo-Afrique*.
jeanclaudio.mashini@gmail.com.

À l'occasion du précédent épisode électoral (décembre 2018), nous mettions sur la table les mêmes termes liés aux débats électoraux que présentement (décembre 2023). Cinq années après, force est de constater que la problématique de la gouvernance électorale est somme toute récurrente en RD Congo : déficit démocratique, défaut de perspective pour des « élections apaisées, crédibles et transparentes », interrogations lancinantes sur la fameuse « vérité des urnes », etc.¹ Nous considérons la problématique électorale comme intimement liée aux questions géopolitiques qui écartèlent le pays (la paix, la sécurité, la souveraineté...) et celles de gouvernance sous toutes ses formes. Nous proposons ici une lecture prospective par rapport à la question électorale dans notre pays².

D'entrée de jeu, il convient de circonscrire l'état de la question électorale dans notre pays, au vu des publications essentielles se rapportant à la dynamique politique en la matière.

Un panorama sélectif des publications sur la gouvernance démocratique et les élections en RD Congo (1959-1960 et 2011-2024)

Une historiographie en matière électorale permet de noter que la question intéresse, depuis nombre d'années, le monde scientifique et celui des

- 1 Jean-Claude MASHINI D.M. (2019), « Les élections en RD Congo et l'improbable gouvernance démocratique. Les étapes d'une gouvernance citoyenne et participative », *Congo-Afrique*, n°536, juin-juillet-août, pp. 616-623.
- 2 Un ouvrage en cours de remaniement rédactionnel, étant donné les enjeux en présence sur la question électorale, est à signaler : Jean-Claude MASHINI D.M., « *RD Congo. Elections manquées et balbutiements démocratiques : 2018 et après ? Plaidoyer pour une gouvernance citoyenne* » (Manuscrit proposé pour édition), Kinshasa, 275 p.

médias ou des groupes d'opinion internationaux (Crisis Group, GRIP, Centre Carter, etc.). La liste présentée (tableau 1), est suivie des détails bibliographiques. Elle indique une bonne vingtaine de références (25 occurrences), sélectionnées de manière non limitative, sur les questions de la démocratie, de la gouvernance et des élections. Si les études récentes sur la question électorale semblent tenir la vedette, on notera que l'une d'elles donne un aperçu historique (Mulumbati Ngasha, s.d.). Elle rejoint la même perspective déjà esquissée dans une autre étude (Mabiala Mantuba-Ngoma, 2013). On n'oubliera pas, toutefois, les fondements politiques, lesquels ont servi de base aux documents analytiques aujourd'hui disparus dans les rayons de nos bibliothèques : « Introduction à la politique congolaise » (Crawford Young, 1965) et la série des « Études Politiques » (sous la direction de Benoit Verhaegen, 1962-1964 et suivants)³.

Sans être contestées, les premières élections avaient déjà balisé les voies des « déchirements » du microcosme politique congolais. On rappellera les divisions, dès les premières années qui suivirent l'indépendance du pays, entre « unitaristes » et « fédéralistes », entre « nationalistes » et « progressistes », etc. Un des auteurs cités évoque « la crise et la dispersion des pouvoirs » (C. Young, 1965, p. 307), consécutivement aux dissensions qui ont suivi l'indépendance, sur base d'arrière-fond électoral des années 1959-1960 (c'est nous qui en faisons le rapprochement sur le plan politique).

Tableau 1. Sélection des publications sur la gouvernance démocratique et les élections en RD Congo

N°	Année	Auteur et titre, édition	Observations
1	2024	BOBILI TAMBANA Flory	Ouvrage (à paraître), L'Harmattan RD Congo
2	2023	CRISIS GROUP	Dossier Élections RDC, Report 312/Africa
3	2022	KERE KERE Zaïna	Ouvrage, Édition Eric Impion Foundation (French Edition), Cleveland Ohio (USA)
4	2021	NGONDO NDJONDO Abbel	Ouvrage, L'Harmattan, Paris
5	2021	OTEMIKONGO YAHISULE	Ouvrage, L'Harmattan, Paris
6	2021	BATUMIKE MIHIGO Ithiel et al.	Article dans <i>Conjonctures de l'Afrique centrale</i>
7	2020	ESAMBO KANGASHE Jean-Louis	Ouvrage Academia-L'Harmattan, 2 ^{ème} édition, Louvain-la-Neuve (Belgique)
8	2020	IBULA N'KAWA Nicaise	Ouvrage, L'Harmattan RD Congo
9	2019	BANYWESIZE MUKAMBILWA E.	Article dans <i>Congo-Afrique</i> , n° 531
10	2019	KAJABIKA Papy	Ouvrage, Édition Universitaire Européenne

3 Nous fournissons ici les coordonnées des références sur les débuts de la politique congolaise post-indépendance, à travers les ouvrages suivants : (1) Crawford YOUNG (1965), *Introduction à la politique congolaise*, Traduit de l'anglais par P. DUCHESNE, Éditions universitaires du Congo, Kisangani. Kinshasa. Lubumbashi, Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (CRISP), Bruxelles, 391 p. ; (2) Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES), *Cahiers Économiques et Sociaux (C.E.S.)*, Collection d'Études Politiques ; n° 1 à 4, Université Lovanium, Léopoldville.

N°	Année	Auteur et titre, édition	Observations
11	2019	LOTOY ILANGO-BANGA Jean-Pierre	Article dans <i>Congo-Afrique</i> , n° 536
12	2019	MASHINI D.M. Jean-Claude	Article dans <i>Congo-Afrique</i> , n° 536
13	2019	OBOTELA RASHIDI Noël	Article dans <i>Congo-Afrique</i> , n° 532
14	2019	VIRCOULON Thierry	https://www.cncd.be
15	2016	GRIP	Dossier Élections en RDC
16	2016	RDC, Accord politique pour l'organisation des élections...	Document d'archive
17	2016	WILLAME Jean-Claude	Article sur www.cairn.info
18	2014	MASHINI D.M. Jean-Claude	Ouvrage, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve (Belgique)
19	2013	MABIALA MANTUBA NGOMA Pamphile	Ouvrage, Konrad Adenauer Stiftung
20	2013	MASHINI D.M. Jean-Claude	Article dans <i>Congo-Afrique</i> , n° 477
21	2012	POURTIER Roland	https://doi.org/10.4000/echogeo.13119
22	2011	THE CARTER CENTER	Élections présidentielle et législatives. RDC, Rapport final
23	s.d.	MATEZO BAKUNDA	Journal of African Elections
24	s.d.	MULUMBATI NGASHA Adrien	Journal of African Elections
25	s.d.	RDC. Guide électoral. Tome 1.	Éditeur OIF avec l'appui d'autres institutions congolaises

s.d. = sans date / (Source : compilation personnelle, décembre 2023)

Références bibliographiques sélectionnées

Les références sélectionnées permettent de retrouver les documents cités. L'une ou l'autre de ces publications complètent les analyses amorcées dans cet article, particulièrement sur la question électorale.

BANYWESIZE Mukambilwa, E. (2019), « Une démocratie autoritaire ? Considération sur la gouvernamentalité en RD Congo », *Congo-Afrique*, numéro 531, Janvier, pp. 7-27.
 BATUMIKE MIHIGO Ithiel, NYENYEZI BISOKA Aymar et MURHULA BATUMIKE Patherne (2021), « Réformes électorales et consolidation de la démocratie en RDC », ECA-CREAC, *Conjonctures de l'Afrique centrale*, 97, pp. 131-155.
 BOBILI TAMBANA Flory (2024, à paraître), *Récits médiatiques et élections en République Démocratique du Congo. La démocratie mise en scène*, L'Harmattan RD Congo, 242 p.
 CRISIS GROUP (2023), *Élections en RD*

Congo : limiter les risques de violence, Report 312/ Africa, 30 octobre/
 ESAMBO KANGASHE, Jean-Louis (2020), *Le droit électoral congolais*, 2^{ème} édition, Academia-L'Harmattan, 360 p.
 GRIP – Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (2016), *Dossier Élections en RDC : portraits et éclairages thématiques*, Bruxelles.
 IBULA N'KAWA, Nicaise (2023), *Élections et communication en RD Congo. Analyse pragmatique du discours politique de la Commission électorale*, L'Harmattan RD Congo, 436 p.
 KAJABIKA, Papy (2019), *Le processus électoral en RD Congo ? Des vérités qui révoltent*,

Édition Universitaire Européenne, 228 p.
 KERE KERE, Zaïna (2022), *Les élections en RDC vues par une journaliste*, Édition Éric Lampion, États-Unis, 122 p.
 LOTOY ILANGO-BANGA, Jean-Pierre (2019), « Le processus électoral de décembre 2018 à l'épreuve de la décentralisation territoriale », *Congo-Afrique*, Numéro 536, juin-juillet-août, pp. 604-613.
 MABIALA MANTUBA-NGOMA, Pamphile (2013), *Les élections dans l'histoire politique de la République Démocratique du Congo (1957-2011)*, Konrad Adenauer Stiftung, Kinshasa, 145 p.
 MASHINI D.M., Jean-Claude (2013), « La question de la gouvernance démocratique et du développement régional en République démocratique du Congo », *Congo-Afrique*, numéro 477, Juillet-Août, pp. 448-462.
 MASHINI D.M., Jean-Claude (2014), *Gouvernance en RD Congo. Regard et témoignage*, Collection « Espace Afrique », 13, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 339 p.
 MASHINI D.M., Jean-Claude (2019), « Les élections en RD Congo et l'improbable gouvernance démocratique. Les étapes d'une gouvernance citoyenne et participative », *Congo-Afrique*, Numéro 536, juin-juillet-août, pp. 616-623.
 MASHINI D.M., Jean-Claude (2023), « RD Congo. Élections manquées et balbutiements démocratiques : 2018 et après ? Plaidoyer pour une gouvernance citoyenne » (Manuscrit proposé pour l'édition), 275 p.
 MATEZO BAKUNDA (s.d.), La carte géographique et les élections, *Journal of African Elections*, Volume 2 n°1, pp. 105-117.
 MULUMBATI NGASHA Adrien (s.d.), Aperçu historique de la pratique électorale en République Démocratique du Congo depuis

son accession à l'indépendance, *Journal of African Elections*, Volume 2 n°1, pp. 12-32.
 Voir aussi le livre de l'auteur : MULUMBATI NGASHA Adrien (2019), *Le peuple et la démocratie en Afrique*, Academia-L'Harmattan, 180p.
 NGONDO NDJONDO, Abbel (2021), *Élections et fichiers électoraux en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan, Paris, 230 p.
 OBOTELA RACHIDI, Noël (2019), « Élections 2018 en RD Congo : Regard sur la campagne, les affiches et les promesses des candidats à Kinshasa », *Congo-Afrique*, n°532, Février, pp. 117-123.
 OTEMIKONGO MANDEFU YAHISULE, Jean (2021), *Élections et changement politique en République Démocratique du Congo. Six décennies perdues pour le développement*, L'Harmattan, Paris, 452p.
 POURTIER, Roland (2012), « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*.
 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC), Accord politique pour l'organisation des élections apaisées, crédibles et transparentes en République Démocratique du Congo, Kinshasa.
 RDC. Guide électoral. Tome 1. Lecture croisée des textes, Avec l'appui des experts divers, 296 p.
 THE CARTER CENTER, Élections présidentielle et législatives. République Démocratique du Congo, *Rapport final*, 150 p.
 VIRCOULON, Thierry (2019), « Élections en RDC : une escroquerie satisfaisante », *Afrakarabia*, interview réalisée le 07/02/2019 [www.congoforum.be, consulté le 11/02/2019].
 WILLAME, Jean-Claude (2016), « Les leures démocratiques en RDC », *La Revue Nouvelle*, 2016/7, pp. 9-13.

Avant de revenir à l'analyse contemporaine des élections congolaises, mentionnons la série de « Les Dossiers du C.R.I.S.P. », qui avait mis un point d'honneur à étudier la situation du pays, à travers des recueils bien documentés sur les vicissitudes de la vie politique et institutionnelle congolaise. L'autre série d'ouvrages intitulés « Congo » (1959, 1960, 1961,

1962, 1963, 1964, 1965, 1966)⁴ dégage un panorama utile sur l'évolution sociopolitique, expliquant un peu plus tard les comportements conflictogènes des acteurs politiques face aux élections.

À l'issue des dernières élections organisées dans notre pays, certaines analyses n'ont pas manqué d'y jeter un « regard accusateur », avec des insinuations à peine voilées telles que : « cafouillage et tripatouillage » pour les élections de 2011 (Roland Pourtier, 2012) ; « éclairages thématiques (des élections disputées) » (Grip, 2016) ; « élections et leurres démocratiques » (Jean-Claude Willame, 2016) ; « des vérités (électorales) qui révoltent » (Kajabika, 2019) ; « (élections congolaises) : une escroquerie satisfaisante » (Thierry Vircoulon, 2019) ; « RDC, décennie (électorale) ... perdue pour le développement » (Otemikongo Mandefu Yahisule, 2021) ; « risques de violence » (Crisis Group, 2023), etc. Il convient de replacer tant les discours politiques que les péripéties électorales dans leur contexte géopolitique. C'est justement l'ambition du présent article⁵.

Dans la suite du présent article, nous retraçons la dynamique des cycles électoraux en RD Congo et le rôle des acteurs politiques **(I)**, avant d'examiner la question démocratique et la récurrence des déficits de gouvernance électorale **(II)**. Par la suite, sur base de la carte électorale actualisée, nous nous interrogeons sur les enjeux à venir et les perspectives politiques, consécutivement aux élections de 2023 **(III)**.

1. La dynamique électorale et les acteurs du processus en RD Congo (2016-2018/2023)

Dans l'histoire politique congolaise, des élections générales se sont déroulées, avec des fortunes diverses, en **cinq moments historiques** différents dont les contextes se sont également avérés spécifiques⁶ :

– *Les élections avant l'indépendance (1957-1960)* : il s'agissait des élections communales organisées en deux phases (décembre 1957 et décembre 1959) en vue de la constitution des collèges au niveau des entités urbaines et des

4 Les « Congo » avaient eu dans leurs productions des coordonnateurs différents : J. GÉRARD-LIBOIS (1959, 296 p.) ; J. GÉRARD-LIBOIS et B. VERHAEGEN (1960, 2 tomes, 1120 p.) ; B. VERHAEGEN (1961, 700 p.) ; J. GÉRARD-LIBOIS et B. VERHAEGEN (1962, 450 p.) ; J. BEYS, P.-H. GENDEBIEN et B. VERHAEGEN (1963, 456 p.) ; J. GÉRARD-LIBOIS et Jean VAN LIERDE (1964, 589 p.) ; J. GÉRARD-LIBOIS et J. VAN LIERDE (1965, 508 p.) ; J. GÉRARD-LIBOIS (1966, 543 p.).

5 Rappelons que la revue *Congo-Afrique* est plusieurs fois revenue sur le dossier des élections. Nous avons dans le tableau précédent épinglé quelques articles (Banywesize Mukambilwa, Lotoy Ilango-Banga, Mashini D.M. Jean-Claude, Obotela Rashidi..., 2019), les uns mettant en relation élections et gouvernance démocratique, les autres jetant un regard du point de vue de la communication électorale (discours des candidats et affiches). Il est à signaler qu'un des numéros de *Congo-Afrique* (Numéro 536, juin-juillet-août 2019) avait discuté de la question de la « redevabilité » consécutivement aux matières politiques et électorales.

6 À part les détails récents, nous nous basons essentiellement ici sur la périodicité électorale énoncée dans l'ouvrage de MABIALA MANTUBA-NGOMA, P. (2013), *op. cit.*, 145 p. Voir aussi l'article de MULUMBATI NGASHA, A. sur le même thème (dans *Journal of African Elections*, Vol. 2 N° 1, s.d., pp. 12-32).

circonscriptions rurales, et des premières élections législatives nationales de mai 1960. Ces dernières donnèrent lieu à l'érection du Parlement en 1960, dont la majorité était échue aux forces nationalistes. Ce qui occasionna de confier le poste de chef de gouvernement à Patrice Emery Lumumba, avec comme vice-Premier ministre Antoine Gizenga, deux leaders nationalistes au moment de l'indépendance du pays. Notons que plus tard, à la faveur des élections de 2006, ce dernier devint Premier ministre sous Joseph Kabila (2007-2009) après avoir conclu une alliance politique.

– *Les élections sous la Première République (1960-1965)* : période marquée par les référendums populaires de 1963 et 1964, au sujet de certaines limites territoriales contestées à la suite de la nouvelle division des provinces. En plus suivirent les élections communales de janvier 1965 (à Léopoldville) et les élections législatives nationales et provinciales de mars 1965 sur toute l'étendue du pays. Et dont la mise en place des assemblées fut arrêtée un peu plus tard par le coup d'État de Mobutu en novembre 1965.

– *Les élections législatives et présidentielles sous le règne de Mobutu (1965-1987/1997)* : elles sont parties des consultations populaires de juin 1967 pour légitimer le pouvoir, avec les différents épisodes électoraux sous le joug du Parti-État, alternant élections législatives et présidentielles (1970, 1977, 1984). Il ne faudrait pas oublier les intermédiaires législatives (1975, 1982, 1987). De toutes les façons, le pouvoir était monolithique, donnant lieu à des assemblées parlementaires inféodées au pouvoir politique mobutien, lequel sera balayé par la vague de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) conduite par Laurent-Désiré Kabila, à son entrée à Kinshasa, en date du 17 mai 1997.

– *Les élections sous la Troisième République* : après une longue période de transition politique (1990-2005), celle-ci fut clôturée par le référendum constitutionnel du 18 au 19 décembre 2005 ayant donné lieu à l'adoption de la Constitution du 18 février 2006. Cette période a connu depuis lors trois cycles électoraux (2006, 2011 et 2018). Nous développerons un peu plus bas ces épisodes électoraux, qui auraient tous en commun les mêmes tares et les mêmes déficits de gouvernance.

– Et présentement, *les élections générales de décembre 2023* : elles furent organisées au niveau présidentiel, législatives nationales, provinciales et municipales. Nous en esquissons les premiers enjeux, au vu des péripéties vécues au moment de ces dernières élections hors pair, qualifiées de « gigantesque désordre organisé »⁷.

En raison de leur caractère déficitaire récurrent, nous nous attarderons sur les élections sous la Troisième République (2006, 2011, 2018 et 2023), car nous pourrions y fournir une analyse plus objective et un témoignage plus circonspect. On indiquera, pour les besoins de la cause, que nous avons été successivement candidat aux élections législatives nationales

⁷ Propos attribués à l'archevêque de Kinshasa, publiés dans *Le Soir* (repris de l'Agence Belga), le 25/12/2023.

en 2011 et 2018 dans la circonscription électorale bigarrée de la Lukunga, à Kinshasa. En décembre 2023, nous avons managé les candidatures de notre parti politique sur l'ensemble du territoire national au niveau des élections nationales, provinciales et municipales.

Focus sur les trois premiers cycles électoraux de la Troisième République (2006, 2011, 2018)

Le tableau ci-dessous permet de visualiser les données sur les nombres d'électeurs enregistrés et votants au fil des cycles électoraux de 2006 à nos jours. Des renseignements utiles peuvent être tirés de ces chiffres et expliquer la dynamique électorale des quasi vingt dernières années dans notre pays.

Tableau 2. Variabilité des chiffres électoraux de 2006 à 2023

Épisodes	Dates	Électeurs enregistrés	Électeurs votants	%	Présidence de la CEI/CENI
Élections 2006	30 juillet et 29 octobre	25 420 199	17 931 238	70,54	Abbé Apollinaire Malu-Malu Muholongu (2003 à 2011) puis (7 juin 2013)
Élections 2011	28 novembre	32 024 640	18 914 091	59,06	Pasteur Daniel Ngoy Mulunda (février 2011 à juin 2013)
Élections 2018	30 décembre	38 542 138	18 329 318	47,56	Corneille Nangaa Yobeluo (21 juillet 2015 au 22 octobre 2021)
Élections 2023	20 décembre	43 491 891	18 725 000	43,05%	Denis Kadima Kazadi (depuis le 22 octobre 2021)
	Moyenne (2006-2023)	34 869 717	18 474 912	52,98	

(Source : compilation de l'auteur, sur base du recoupement des diverses sources)

Il est symptomatique de constater que si le nombre d'électeurs enregistrés a évolué sensiblement entre les différents cycles électoraux, passant d'un peu plus de 25 millions en juillet-octobre 2006 à un peu moins de 44 millions en décembre 2023 (soit une progression de près de 71,1% entre les deux élections), les effectifs des votants, quant à eux, ont été quasi stationnaires, ne dépassant qu'en moyenne les 18 millions des suffrages exprimés. Les pourcentages des votants par rapport aux électeurs enregistrés indiquent une baisse remarquable, passant de 70,54% en 2006, 59,06% en 2011 et 47,56% en 2018, pour atteindre 43,05% en 2023 ! La moyenne des votants pour les différents cycles est estimée à 52,98%. Cette baisse marquerait-elle le désintérêt des électeurs, ou plutôt la faiblesse des stratégies d'encadrement de l'électorat pour canaliser les votants vers des centres électoraux ?

Esquissons un panorama évolutif de ces élections pour répondre aux questionnements sur les conditions de leur matérialisation et de leur validité. Au même moment, on relèvera les défis liés aux différents épisodes électoraux.

L'année 2006 et l'engouement électoral : une démocratie électorale de façade sous le règne de la CEI ?

En juillet-octobre 2006, l'engouement électoral qui avait permis d'enregistrer un peu plus de 25 millions d'électeurs était consécutif au fait que le référendum constitutionnel qui venait de mobiliser l'électorat en décembre 2005, dégagea un vote massif en faveur du 'oui' (84,31% contre 16,69% de 'non') face à la proposition de la nouvelle constitution. Les souvenirs étaient encore vivaces dans les esprits des Congolais. La Commission Électorale Indépendante (CEI) de l'époque, avait pu compter sur les votes d'un peu plus de 17,9 millions d'électeurs en juillet-octobre 2006, avec 70,54% des votants. Un record qui cachait mal, toutefois, les frustrations qui s'étaient installées dans l'opinion. Un des principaux partis de l'opposition de l'époque, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), avait appelé au boycott tant du référendum constitutionnel que des élections qui suivirent.

L'autre cassure qui se ressentait dans l'opinion était l'antagonisme « Est-Ouest » qui se développait, les protagonistes en place au deuxième tour de l'élection présidentielle, à savoir Jean-Pierre Bemba et Joseph Kabila, qui se regardaient comme chiens de faïence, représentaient, chacun, un « bloc géopolitique » différent. La proclamation des résultats finaux par le président de la CEI, l'énigmatique Abbé Malu-Malu, était d'ailleurs lancée à partir d'un bunker militarisé !⁸

Les échauffourées qui suivirent, principalement dans la ville de Kinshasa, n'empêchèrent pas au président proclamé élu, Joseph Kabila, de reprendre les rênes du pouvoir qu'il détenait déjà depuis 2001, après l'assassinat de son défunt père. Et de mettre fin à une interminable transition politique qui avait vu trôner à la tête des institutions de la République des représentants des factions armées rebelles. **Les élections de juillet-octobre 2006 ne vinrent pas pour autant effacer les ratés démocratiques d'un pays post-conflit qui se devait de prouver sa détermination à faire mieux sur le terrain de la démocratie, de la sécurité et du développement.** Tel était le *premier défi électoral* de la Troisième République. La guerre à l'Est du pays continua de plus belle⁹, malgré la mise en place des institutions issues des élections post-conflit.

Le manège électoral continua de plus belle, de cinq ans en cinq ans, au point que l'opinion nationale congolaise, aura fini par s'en lasser !

8 La proclamation des résultats du deuxième tour fut effectuée le 15 novembre 2006. Selon ces résultats, Joseph Kabila a été élu avec 58% des voix, contre 41,9% pour Jean-Pierre Bemba. Le taux de participation était à l'époque de 65,3%.

9 Lire Claude NSAL'ONANONGO (2013), *Les guerres à l'Est de la RD Congo, entre génocide et statocide*, L'Harmattan, Collection « Points de vue », 302 p. Voir aussi : Roland POURTIER (2009), « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *EchoGéo. Sur le Vif, Open Éditions Journals*. URL <http://journals.openedition.org/echogeo/10793> consulté le 24/01/2024.

La Commission Nationale Électorale (CENI) ou le règne de l'arbitraire (2011 et après) ?

En novembre 2011, une nouvelle Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) avait déjà vu le jour depuis le mois de mars de la même année, en remplacement de la défunte CEI. Cette nouvelle structure, appelée à fonctionner avec les mêmes pesanteurs que la précédente, était fortement politisée en dépit du fait que la présidence était jusqu'ici toujours dévolue à des personnalités de la société civile. Le sulfureux pasteur Daniel Ngoy Mulunda avait remplacé l'abbé Malu-Malu (qui décèdera à Dallas, Texas, USAn le 30 juin 2016). Le pasteur annoncera lui-même, un peu plus tard, qu'il écrirait un livre sur « les élections chaotiques de 2011 » (l'expression est de l'ancien président de la CENI)¹⁰. Ces élections avaient enregistré un peu plus de 32 millions d'électeurs pour 18,9 millions de votants en novembre 2011, soit 59,06% de taux de vote réalisé. Une moins bonne performance que lors du cycle qui précédait. Même si l'opposant historique Étienne Tshisekedi était revenu aux bons sentiments électoraux, sa présence ne put occasionner un engouement des votants. Et au final, les résultats furent l'expression d'un vote « noyauté » d'une élection à un seul tour. On peut noter le hit-parade suivant du trio de tête : Joseph Kabila (Indépendant) : 48,95%, Étienne Tshisekedi (UDPS) : 32,33%, Vital Kamerhe (UNC) : 7,74%.

Sous l'effet de plusieurs accommodements, la carte électorale de la RD Congo était écartelée en faveur de différents leaders à l'issue de l'élection présidentielle de novembre 2011. Sur les 11 provinces de l'époque, 6 avaient élu en tête Joseph Kabila (les provinces de l'Est depuis la Province Orientale, en passant par le Nord et Sud-Kivu, le Maniema et le Katanga ainsi que l'ancienne province du Bandundu) ; trois étaient dévolues à Étienne Tshisekedi (les Kasai Occidental et Oriental ainsi que le Bas-Congo) sans oublier la ville de Kinshasa ; une seule province, celle de l'Équateur, était sous le joug de Léon Kengo wa Dondo. On constatera que cette donne électorale ne figea en aucun cas la gouvernance du pays, au point que Joseph Kabila pu « régner » jusqu'à son départ futur du pouvoir, en décembre 2018.

Quelques péripéties sont à noter. Ni la contestation des résultats électoraux, ni l'auto proclamation de l'un des candidats, allant jusqu'à prêter serment comme président « élu » dans sa propre résidence, n'empêchèrent pas au président déclaré élu par la Cour constitutionnelle, de diriger le pays. Il multiplia plus tard des subterfuges pour chercher démesurément à prolonger le mandat au-delà du raisonnable. De la sorte, les élections générales prévues pour se tenir en 2016, furent repoussées à décembre 2018. Un accord politique avait été trouvé entre la Majorité au pouvoir et l'opposition de l'époque, associant la société civile. Un Premier ministre

¹⁰ Voir Radio Okapi, Articles de la catégorie « Daniel Ngoy Mulunda », posting du 24/08/2015.

issu des rangs de l'opposition avait été désigné, d'abord Samy Badibanga (17 novembre 2016 au 7 avril 2017), ensuite Bruno Tshibala (18 mai 2017 au 7 septembre 2019), tous deux issus du bord politique tshisekediste.

Indiquons que **les élections de novembre 2011 ont cristallisé des oppositions géopolitiques, du moins au niveau des grands blocs provinciaux**. Cette tendance renforça un *autre défi électoral* en RD Congo, à savoir le poids des leaders (nationaux et provinciaux) dans l'expression des suffrages.

L'année 2018 et l'imbroglia des résultats électoraux : l'ère des « députés nommés » ?

En 2018, la confusion était à son comble durant tout le processus électoral. Une année mal engagée (et mal aboutie !), avons-nous pu titrer dans l'ouvrage annoncé (Mashini, 2023)¹¹. Le roi des élections qui trônait sur tout le processus, le très controversé Corneille Nangaa, président de la CENI au moment des élections de 2018, brouilla toutes les cartes lors de la proclamation des résultats. À la surprise générale, *ex abrupto*, il proclama très tard dans la nuit du 9 janvier 2019, le vainqueur de l'élection présidentielle (M. Félix Tshisekedi : 38,57% des suffrages exprimés). Ce dernier devançait les autres challengers, dont Martin Fayulu : 34,74%, Emmanuel Ramazani Shadary : 23,77%, etc. Sans réellement procéder à la compilation des votes de l'ensemble des centres de dépouillement, la proclamation des résultats provisoires était annoncée, la même nuit, y compris pour les députés nationaux et provinciaux. Quelle alchimie aurait fait que cela fût possible, sans aucune garantie de transparence ?

Aux élections de 2018, le discours sur la vérité des urnes était venu envenimer les débats politiques des longs mois durant, au point que la crédibilité de la centrale électorale, de même que celle des acteurs politiques, restera longtemps entamée. On verra, de longs mois durant, un des candidats se proclamer à tout vent qu'il était le « président élu ». Malgré les élucubrations de Corneille Nangaa, qui basculera plus tard, à la veille des élections de décembre 2023 vers l'opposition armée, on ne saura guère la vérité de ce qu'aurait été l'accord secret signé avec Joseph Kabila, président de la République sortant, pour confier les rênes du pouvoir à Félix Tshisekedi. On commence à avoir des doutes sur l'existence d'un tel accord, dont on ne connaîtra ni les tenants ni les aboutissants, l'un des signataires, le président sortant, ayant choisi de se taire dans toutes les langues¹².

11 MASHINI D.M., Jean-Claude (2023), *op. cit.*, 1^{ère} partie : « Une année mal aboutie ! » (pp. 41-108), 275 p.

12 Avec sans doute une certaine dose d'humour, les Congolais disent que Kabila aurait, désormais, décidé d'incarner l'Université du « Kara », celle du silence !

À la faveur des développements qui viennent d'être indiqués, les *défis de transparence et de crédibilité* auront marqué, et pour longtemps encore, l'organisation des élections pourtant voulues « démocratiques, transparentes et apaisées ». Cette rengaine apparaît, avec le temps, comme un rabâchage des oreilles des esprits attentifs aux ratés électoraux dans notre pays¹³.

2. La question électorale et la récurrence des déficits de gouvernance en 2023

On ne dira jamais assez que la question électorale dans notre pays est lancinante à maints égards : tantôt c'est la crédibilité de la Centrale électorale est mise à mal par des stratégies désavouées de distribution arbitraire des quotas et des sièges électoraux, tantôt ce sont les candidats eux-mêmes, indistinctement par rapport à leur soi-disant encrage politique, qui sont attrapés la main dans le sac avec des matériaux électoraux, tantôt encore ce sont des discours populistes et discriminants qui tranchent avec la nécessaire sérénité des élections qui prédominent, etc. Les élections du 20 décembre 2023 semblent avoir cumulé toutes ces tares.

La dernière cuvée électorale : heurs et malheurs des élections générales de décembre 2023

Aux élections générales de décembre dernier, présidentielle, législatives nationales et provinciales et municipales, on se croirait dans la même embrouille que lors des autres élections, cinq années auparavant. Mais la situation semble, cette fois-ci, s'être aggravée un peu plus. Les défis pour les élections qui s'achèvent étaient de taille. Sans être exhaustifs, on peut citer, au nombre de ces défis, les éléments asphyxiants suivants, dont la plupart ne sont guère nouveaux face au dossier électoral dans notre pays.

(i) *Au tout début du processus électoral de décembre 2023, une guerre « tribale » était lancée contre le président de la CENI*, le taiseux Denis Kadima, accusé d'être proche du clan Tshisekedi, du fait de son origine luba du Kasai. Ce dernier était par la suite vilipendé de partout par la mauvaise qualité des cartes d'électeurs, au point que plus de la moitié de ces cartes, qui font pourtant office de pièce d'identité, n'étaient plus utilisables pour des élections crédibles. Car nombre de renseignements (dont les photos en noir et blanc, de piètre qualité, et les identités des électeurs) s'étaient dissipés du document ou étaient devenus illisibles.

Les Congolais avaient eu l'astuce de les passer à chaud pour voir apparaître les écritures, mais c'était sans compter avec le fait que de telles cartes étaient désormais considérées comme non originales et

13 BIYOYA MAKUTU, P. (2011), « Les Perspectives des Élections Apaisées existent-elles ? », Texte disponible sur www.Lephareonline.Net.

falsifiées. Contre toute attente, à la veille des élections, la Centrale électorale décréta que tout détenteur de carte d'électeur, même illisible, pouvait se présenter et être admis aux centres de vote pour remplir son devoir civique. Une belle porte ouverte pour des machinations de tous genres, occasionnant ici et là des votes multiples, dont l'ampleur ne sera jamais connue.

(ii) ***Par la suite, avait surgi la querelle des chiffres en ce qui concernait les données du fichier électoral.*** Celui-ci était considéré, jusqu'au moment des élections, par certains acteurs politiques, comme non fiable. Ceci en dépit de l'audit externe organisé sur le fichier 2022-2023 par la Centrale électorale, avec des experts internationaux et nationaux recrutés au sein de la société civile¹⁴. Le rapport produit par cet audit est toujours consultable, de nos jours, sur le site de la CENI. Le document égrène un certain nombre d'éléments que l'opposition a d'emblée considéré comme du « chiffon » (selon les propos de Martin Fayulu tenus devant le président de la CENI, à la veille du début de la campagne électorale).

Somme toute, le rapport final de l'audit externe avait déniché près de 2.235.798 enrôlements multiples et au moins 976.506 mineurs. Ce qui conduisit à radier du fichier électoral un total de 3.344.830 électeurs, d'après le rapport. Les chiffres des enregistrements validés pour la suite du processus étaient de 43.955.181¹⁵ (contre 43.491.891 retenus dans la loi sur la répartition des sièges). Ce sont ces données électorales, non acceptées consensuellement par les différents protagonistes, qui auront servi de soubassement aux opérations électorales de décembre 2023.

(iii) ***La suspicion était quasi générale sur la suite des opérations électorales,*** à commencer par l'implantation des bureaux et centres de vote dont la cartographie était douteuse, aux yeux de beaucoup d'acteurs électoraux¹⁶. Et surtout, chose gravissime, la détention par devers des tierces personnes, des kits électoraux entiers, en ce compris les dispositifs électroniques de vote (les fameuses machines à voter) et des bulletins électoraux vierges, susceptibles de permettre les bourrages des urnes ! Cette situation lamentable était venue enrayer le peu de confiance qui pouvait être placée dans l'organisation des élections crédibles, même si par ses récents communiqués de presse, la CENI semble se dédouaner de toutes les accusations portées irréfragablement contre sa gestion du processus électoral.

14 L'équipe mixte d'audit externe mise en place en mai 2023 était conduite par Madame Janet Love (Afrique du Sud). Les autres membres étaient Messieurs Muhabi Lutu Chrisi (Malawi), professeur Kabata Kabamba (RDC), Vianney Nzanu et Joseph Tapangu (RDC).

15 Rapport final de l'Audit externe du fichier électoral de la CENI/ RDC, Kinshasa, mai 2023, 138 p. consulté sur <https://www.ceni.cd> consulté le 10/12/2023.

16 La Centrale électorale avait pourtant fourni l'effort d'exposer sur son site internet, dès le 28 octobre 2023, les listes électorales et la cartographie des bureaux de vote, à télécharger par Province, Territoire, Ville. Voir www.cartographie.ceni.cd

(iv) ***La décision d'annuler les voix obtenues par au moins 82 candidats aux élections nationales et provinciales acheva d'emporter la confiance de l'opinion sur les élections*** qui venaient de se tenir¹⁷. Un organe de presse titra au sujet de cette décision d'invalidation : « Les loups sont entrés dans la bergerie » (*Actualité.cd*, publication du lundi 8 janvier 2024). Dans la suite, d'autres accusations venaient inlassablement charger la CENI, comme par exemple la proclamation de certains élus ne s'étant pas portés candidats au départ du processus, la proclamation des membres de famille des collaborateurs du bureau de la Centrale électorale, etc. Et en prime, la correction pour « erreurs matérielles » et donc l'invalidation d'une candidate dans la ville de Kikwit, par exemple, ne ménagea pas la crédibilité des résultats proclamés. La phase des recours au Conseil constitutionnel est loin de cacher les vrais visages de la vérité des urnes.

Face à ces situations inextricables, il incombe d'analyser les faits et de produire, en fin de compte, une radioscopie récente de la situation électorale dans notre pays. La fraude proclamée officiellement par la Centrale électorale ne montre-t-elle pas une situation gangrenée à la source ? Au vu des données communiquées par la CENI elle-même, l'ampleur de la fraude électorale ayant occasionné l'annulation des suffrages de certains candidats à travers le territoire national, était effarouchant. Cette situation concernait 82 candidats répartis sur 15 provinces sur les 26 que compte la RD Congo.

On pourrait établir une carte de la fraude électorale pour les élections de décembre 2023, mais ce document n'aurait qu'une valeur symbolique, tant la situation du « désordre électoral » nous semble à tout le moins généralisée. Sans les considérer comme les seules brebis galeuses de la cohorte électorale, pas moins de 32 partis politiques étaient épinglés par la centrale électorale, avec à la tête des groupes politiques pourtant apparentés au pouvoir : UDPS/Tshisekedi 12 cas de fraude (14,6%), MLC et apparentés (6 cas, soit 7,3%), AFDC-A 4 cas (4,9%), UNC et alliés 3 cas (3,7%), etc. Le regroupement politique de Sama Lukonde, Premier ministre, comptait 5 cas de fraude (AB, Agissons et Bâtissons, 6,1%). Pour sa part, le cartel électoral du président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso, a été frappé par deux cas de fraude (CRD et AAC/PALU, 2,4% pour les deux). Quant au parti ENSEMBLE, censé représenter l'opposition, il était signalé dans une situation de fraude avec deux cas (2,4%). Les autres partis, constitués par des partis et regroupements de type A, AA, AAA, AB, ANB...¹⁸ complètent la liste, avec des cas oscillant entre 1 et 5, ce

17 Décision n° 002/CENI/AP/2024 du 5 janvier 2024 portant annulation des suffrages dans certains bureaux et centres de vote en République Démocratique du Congo.

18 Les acronymes de ces partis politiques, dont la plupart sont inconnus du grand public, sont à retrouver dans les publications officielles de la CENI. Il est curieux de noter que sur les 42 partis et regroupements politiques repris dans le tableau suivant, au moins 33 ont des acronymes commençant par A, AA, AAA, AB, ANB, etc.

qui renforce l'ampleur de la fraude. Le parti du gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila (ACP et alliés) est concerné par trois cas de fraude (3,7%), dont le gouverneur lui-même, écarté par la CENI pour la suite du processus¹⁹. Il sera remplacé à la tête de la ville, quelques jours seulement après cette sanction, par son adjoint (de l'UDPS/Tshisekedi, parti présidentiel). Comme quoi, les loups sont en train de se manger entre eux, à l'occasion de ces dernières élections.

Au vu des sanctions infligées, la question à se poser tourne autour de la justesse des décisions prises par la Centrale électorale. A-t-on ciblé quelques lampistes pour essayer de donner bonne impression devant un climat de suspicion électorale qui devenait délétère ? A-t-on sacrifié des boucs émissaires, alors qu'ici et là des voix s'élevaient pour stigmatiser une « fraude électorale généralisée »²⁰ ? Il nous paraît intéressant de comparer la liste des cas de fraude électorale sanctionnés avec les scores électoraux obtenus à la députation nationale. Le lien entre les deux dégage une facette de compromission généralisée. En effet, sur un total de 42 partis et regroupements politiques ayant arraché des sièges à l'Assemblée nationale, au moins 27 (repris en gras dans le tableau, soit 64,3%) sont concernés par la fraude électorale. Ceci indique que même les principaux acteurs politiques qui se targuent d'être populaires, n'ont pas résisté à des tentatives de tricherie, au risque de noircir leur leadership et d'entacher l'honorabilité de leurs formations politiques²¹.

19 Les gouverneurs Bobo Boloko de l'Équateur, César Limbaya de la Mongala et Martin Makita, vice-gouverneur du Kasai Central étaient également accusés de « fraude, vandalisme des Dispositifs électroniques de vote (DEV), bourrages d'urnes » lors des élections du 20 décembre. Comme seul notre pays sait le faire, quelques jours à peine après leur destitution, les gouverneurs et vice-gouverneurs incriminés furent autorisés à reprendre leurs fonctions, en attendant les décisions judiciaires conséquences. Cet ordre venait du Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et Sécurité, qui les avaient pourtant écartés auparavant.

20 RDC-Présidentielle 2023 : « une fraude généralisée a été organisée » (déclaration de l'opposant Moïse Katumbi, le jeudi 21 décembre 2023), lue sur www.journaldekinshasa.com consulté le 24/01/2024. Voici un extrait de cette déclaration : « Une fraude généralisée a été organisée avec la démultiplication des bureaux fictifs, la détention du matériel électoral sensible (...), l'expulsion systématique de nos témoins et observateurs lors des opérations de dépouillement tant attendues (...) ».

21 Notons au passage qu'en plus des Gouverneurs et vice-gouverneurs déjà signalés, trois ministres du gouvernement central ont été pris la main dans le sac et invalidés par la même occasion. Il s'agit de M. Didier Mazenga Mukanzu de AAC/PALU (ministre du Tourisme), de Madame Antoinette Kipulu Kabenga de AACRD (ministre de la Formation professionnelle et des Métiers), et de Madame Nana Manuanima Kiumba de l'UDPS/Tshisekedi (ministre près le Président de la République). Tous les trois concernés sont, à côté d'autres incriminés (dont Kin-Kiey Mulumba, ancien ministre, Jean Kamisendu, ancien Gouverneur de province), de la circonscription électorale de Masi-Manimba dans le Kwilu.

**Tableau 3. Cas de fraude et scores électoraux aux élections
de la députation nationale du 20 décembre 2023**

N°	Partis épinglés par la fraude	Nombre de cas	%		N°	Partis ayant obtenu des sièges après publication des résultats	Nombre de sièges	%
1	UDPS/Tshisekedi	12	14,6		1	UDPS/Tshisekedi	69	14,5
2	AA/C	5	6,1		2	A/A-UNC	36	7,5
3	AAAP	5	6,1		3	AFDC-A	35	7,3
4	AB	5	6,1		4	AB	26	5,5
5	A24	5	6,1		5	2A/TDC	21	4,4
6	AFDC-A	4	4,9		6	A/B50	21	4,4
7	MLC	4	4,9		7	AAAP	21	4,4
8	A/A-UNC	3	3,7		8	MLC	19	4,0
9	AACPG	3	3,7		9	ENSEMBLE	18	3,8
10	AAD-A	3	3,7		10	4AC	16	3,4
11	AAeC	3	3,7		11	AACPG	16	3,4
12	ACP-A	3	3,7		12	A24	15	3,1
13	FPAU	3	3,7		13	ANB	13	2,7
14	A/B50	2	2,4		14	AA/C	10	2,1
15	ADIP	2	2,4		15	AACRD	9	1,9
16	ANB	2	2,4		16	ACP-A	9	1,9
17	APA/MLC	2	2,4		17	CODE	9	1,9
18	ENSEMBLE	2	2,4		18	AABG	8	1,7
19	2A/ATD	1	1,2		19	AAD-A	8	1,7
20	2A/TDC	1	1,2		20	AUN	8	1,7
21	4AC	1	1,2		21	A3A	7	1,5
22	A3A	1	1,2		22	AAC/PALU	7	1,5
23	AABG	1	1,2		23	AAeC	7	1,5
24	AAC/PALU	1	1,2		24	AN	7	1,5
25	AACRD	1	1,2		25	AV	7	1,5
26	AADC-A	1	1,2		26	ATUA	6	1,3
27	AADD	1	1,2		27	AMSC	5	1,0
28	ACRN	1	1,2		28	AVANCONS-MS	5	1,0
29	ATUA	1	1,2		29	AVC-A	5	1,0
30	AUN	1	1,2		30	A1	4	0,8
31	AVC-A	1	1,2		31	AE	4	0,8
32	DYPRO	1	1,2		32	FPAU	4	0,8

N°	Partis épinglés par la fraude	Nombre de cas	%		N°	Partis ayant obtenu des sièges après publication des résultats	Nombre de sièges	%
					33	A/VK2018	3	0,6
					34	A25	3	0,6
					35	DYPRO	3	0,6
					36	NOU.EL	3	0,6
					37	A2R	2	0,4
					38	APA/MLC	2	0,4
					39	APCF	2	0,4
					40	UDPS/Kibassa	2	0,4
					41	AADC-A	1	0,2
					42	LGD	1	0,2
	TOTAL	82	100			TOTAL	477	100

N.B. En **gras dans la colonne de droite**, les partis et regroupements politiques concernés par la fraude électorale. (Source : décision CENI/002/2024 du 5 janvier 2024 et compilation des résultats provisoires des élections des députés nationaux du 20 décembre 2023)

Le hit-parade des partis et regroupements politiques éligibles à l'Assemblée nationale appelle quelques commentaires, qui ne manquent pas de compléter les péripéties électorales sombres dans notre pays (tableau 3, graphique 1). Si les scores électoraux provisoires se confirment, les partis et regroupements politiques du « pouvoir » se sont emparés de la part du lion à l'Assemblée en gestation : UDPS/Tshisekedi 69 sièges (14,5%) sur les 477 pourvus à ce jour²². Ce parti présidentiel est suivi dans le peloton de tête par les partis et regroupements des ténors de l'Union Sacrée, membres de la majorité au pouvoir, qui semblent profiter d'une redistribution non négligeable des sièges : A/A-UNC de Vital Kamerhe (36 sièges, soit 7,5%), AFDC-A du président du Sénat Modeste Bahati (35 sièges, soit 7,3%), ANB du Premier ministre Sama Lukonde (26 sièges, soit 5,5%) et trois des partis-surprises (2A/TDC, A/B50 et AAAP, avec chacun respectivement 21 sièges, soit 4,4% chacun)²³. Dans ce lot, le parti de Jean-Pierre Bemba (19 sièges, soit 4%) ne serait pas bien positionné. Curieux que les animateurs

²² Ce total, qui aurait dû être de 500 sièges représentant l'effectif réel de l'Assemblée nationale, ne reprend pas les sièges des élections annulées à Masi-Manimba (Kwilu) et à Yakoma (Nord-Ubangi) ni ceux des circonscriptions n'ayant pas organisées les élections à ce jour, en raison du climat d'insécurité (Rutshuru et Masisi dans le Nord-Kivu).

²³ Les trois regroupements cités ont un parcours politique récent en RD Congo : 2A/TDC (Action des Alliés/ Tous pour le Développement du Congo) a aligné un certain nombre de candidats en Ituri et dans la Tshopo ; A/B50 (Alliance Bloc 50) est un regroupement du ministre Julien Paluku a pour sa part affiché ses ambitions en alignant plus de 468 candidats aux législatives avec une cible de 25% de sièges ; AAAP (Alliance des Acteurs Attachés au Peuple), est un de ces regroupements récents qui militent, d'après ses représentants, pour un « leadership stratégique ».

la valeur des alliances politiques, sur fond des arrangements électoraux grossièrement obtenus, ceci pour chercher à imposer la fameuse logique du partage du gâteau ? Deux auteurs s'étaient déjà interrogés sur ce genre de manœuvres et avaient attiré l'attention sur la superficialité politique de la démarche qui ne soit fondée sur aucun substrat idéologique²⁶.

Si les positionnements des formations politiques ne vont cesser de se poursuivre, faisons une parenthèse en analysant la situation particulière de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, qui apparaît comme un des indicateurs des appétits gloutons des acteurs politiques. On notera qu'il circule à l'heure actuelle, dans les réseaux sociaux, des listes dites de « mosaïques », qui se déclarent des ambitions en nombre d'élus supérieures à celles publiées par la Centrale électorale. Il s'agit sans doute d'une pression pour influencer sur le partage du pouvoir au sein des institutions nationales et provinciales.

À la députation provinciale à Kinshasa, mêmes partis et regroupements politiques au partage du gâteau électoral ?

En dépit de la composition sociologique de l'électorat de la ville de Kinshasa, la proclamation des résultats provisoires pour la députation provinciale indique un classement pour le moins surprenant des partis et regroupements politiques appelés à se partager les 44 sièges de l'Assemblée provinciale (tableau 4, graphique 2). Le parti présidentiel UDPS/Tshisekedi, déjà premier dans la plupart des assemblées en cours de formation, obtient à Kinshasa 14 sièges (soit un peu moins de 32%). Sur la douzaine des formations politiques, d'aucuns seraient sortis de nulle part. L'ACP-A du gouverneur Gentiny Ngobila, compte 9 sièges (soit 20,5%), alors que trois autres partis et regroupements politiques le talonnent (le MLC de Jean-Pierre Bemba, 4AC : Action Alternative des Acteurs pour l'Amour du Congo, dirigé par un trio d'élus proches des médias, et l'AFDC-A de Modeste Bahati avec chacun 6 sièges ou 13,5% respectivement). Les deux derniers regroupements, dirigés respectivement par le Premier ministre Sama Lukonde et le président de l'Assemblée nationale Christophe Mboso, comptent entre 2 (ANB) et 1 siège (AACPG).

La situation établie pour la composition de l'Assemblée provinciale de Kinshasa risque d'être la même pour les autres assemblées en cours de formation dans les autres provinces du pays. Noyautage des institutions provinciales ou hasard des dépouillements au gré des résultats électoraux ?

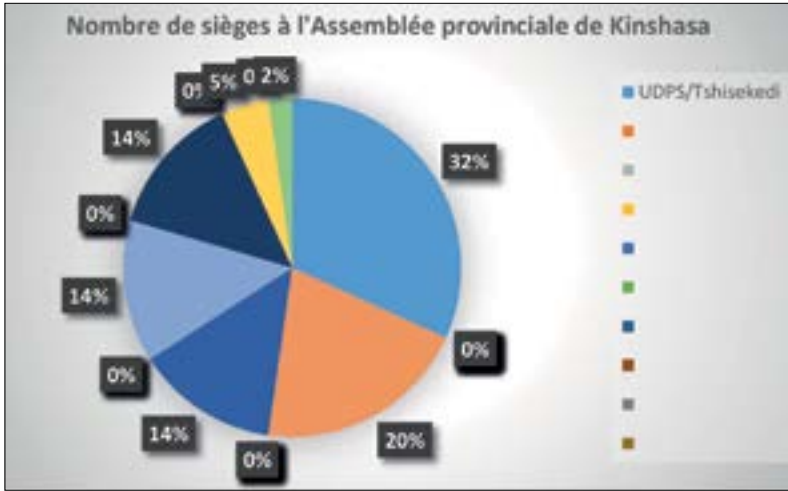
au moins 231 députés nationaux et provinciaux !

26 Philippe BIYOYA MAKUTU et Rossy MUKENDI TSHIMANGA (militant catholique et pro-démocratie assassiné à Kinshasa le 25 février 2018, au cours d'une manifestation pacifique à Lemba), « Alliances et coalitions de partis politiques en RD Congo. Causes et conséquences », *Journal of African Elections*, Volume 13, n°1, pp. 207-232.

Tableau 4. Scores électoraux à la députation provinciale. L'exemple symptomatique de la concentration partitcratique des sièges dans la ville de Kinshasa

N°	Partis et regroupements politiques	Nombre de sièges	Commune	%
1	UDPS/Tshisekedi	14	Kalamu 1 Kimbanseke 1 Kinshasa 1 Kintambo 1 Kisenso 1 Limete 2 Masina 1 Matete 1 Mont-Ngafula 1 N'Djili 1 Ngaliema 1 N'Sele 1 Selembao 1	31,8
2	ACP-A	9	Bumbu 1 Kimbanseke 1 Lemba 1 Limete 1 Lingwala 1 Makala 1 Maluku 1 Masina 1 Selembao 1	20,5
3	MLC	6	Masina 1 Mont-Ngafula 1 Ngaba 1 Ngaliema 1 Ngiri-Ngiri 1 Nsele 1	13,6
4	4AC	6	Kalamu 1 Kimbanseke 1 Lemba 1 Mont-Ngafula 1 Ngaliema 1 Nsele 1	13,6
5	AFDC-A	6	Gombe 1 Kasa-Vubu 1 Kimbanseke 2 Kisenso 1 Ngaliema 1	13,6
6	ANB	2	Bandalungwa 1 Ngaliema 1	4,5
7	AACPG	1	Barumbu 1	2,3
	TOTAL	44		100

(Source : compilation des résultats provisoires des élections des députés provinciaux du 20 décembre 2023 tels que publiés par la CENI le 21/01/2024)



Graphique 2

Ordre des partis et regroupements politiques (de droite à gauche, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre : 1. UDPS/Tshisekedi ; 2. ACP-A ; 3 à 5. MLC, AFDC-A, 4AC ; 6. ANB ; 7. AACPG).

Au sujet des élections de décembre 2023, face aux situations qui ont été décrites ici, notons que la presse tant nationale qu'internationale s'est adonnée à cœur joie dans des critiques acerbes sur les élections organisées par la CENI dans sa dernière expérience en cours : « Des élections parmi les moins organisées au monde » (France 24, publication du 19/12/2023) ; « des élections 'tendues' à cause des problèmes d'organisation » (Le Soir, quotidien belge, 19/12/2023) ; « L'opposition dénonce un 'simulacre d'élections' » (La Revue de presse internationale, 1/1/2024), etc. La presse congolaise affichait-elle une lecture différente sur ces élections ? Sans vouloir en rajouter, on connaît les déchirures qui traversent les médias, au gré des intérêts politiques divergents.

Ainsi, à ces dernières élections, la presse locale qui n'a guère des moyens adéquats de se faire entendre et d'éclairer l'opinion, ne semble pas avoir donné de la voix. L'opinion était d'ailleurs désorientée par le bruit persistant du « report des élections à une date ultérieure », vu les difficultés logistiques évidentes de déployer les matériels électoraux sur l'ensemble du territoire national. On a noté un appui logistique tardif de la MONUSCO, de l'Égypte, du Congo-Brazzaville et de l'Angola pour le dispatching du matériel de vote sur l'ensemble du territoire national. Mais le retard dans la demande formulée *expressis verbis* par la Centrale électorale, était-il un leurre pour désorienter les acteurs politiques ? Le doute est permis, tant le cafouillage à la veille des élections du 20 décembre 2023 était, à n'en point imaginer, perceptible.

3. Les perspectives politiques post-électorales en RD Congo

Il nous faut mettre un terme aux analyses développées dans le présent article, pour laisser place à d'autres réflexions par rapport à la thématique des élections dans notre pays. Quelles perspectives devrions-nous tirer de ces analyses ? **Trois directions prospectives peuvent être esquissées**, sans évidemment avoir la prétention de lire l'avenir immédiat dans une boule de cristal !

Les lendemains électoraux, quelle lecture sociopolitique ?

Une rétrospective immédiate s'impose. Au soir du 20 décembre 2023, alors que nombre de bureaux de vote devaient encore ouvrir leurs portes le lendemain en raison du retard connu dans le déploiement du matériel électoral, la presse relayait deux prises de position qui figèrent l'opinion, au point de plomber les espoirs face à des « élections apaisées, transparentes et démocratiques ». La première, c'était une prise de position de quelques candidats à l'élection présidentielle (Martin Fayulu, Denis Mukwege... et Théodore Ngoy), rejoints plus tard par des représentants d'une douzaine d'organisations de la société civile, qui en appelaient à l'annulation des scrutins. Ils fustigeaient le fait que les conditions n'étaient pas valablement réunies pour considérer les résultats qui seraient issus des élections, évoquant de « graves irrégularités » et un « simulacre d'élections » constatés lors des scrutins des 20 et 21 décembre derniers (www.fr.africanews.com, dépêche du 27/12/2023).

De son côté, le Front Commun pour le Congo (FCC), qui avait refusé d'aligner des candidats aux élections générales du 20 décembre, donna de la voix dès le lendemain des scrutins en des termes vifs : « Le regroupement tient Félix Tshisekedi pour seul responsable du 'chaos électoral', déplore l'attitude de la communauté internationale et appelle ses cadres et militants à se tenir prêts pour des actions à venir » (www.actualite.cd, 21 décembre 2023). Cette déclaration, signée par le coordonnateur de ce regroupement dirigé par Joseph Kabila, était de nature à jeter de la poudre au feu, mais elle était sans conséquences jusqu'au moment de la publication des résultats et, plus tard, jusqu'au lendemain de la cérémonie d'investiture du chef de l'État proclamé élu pour un second mandat.

La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), pour sa part, dans sa prise de position finale sur le processus électoral, « affirme avoir découvert un nombre impressionnant de votes parallèles avec les machines à voter trouvées chez des particuliers » (www.actualite.cd, publication du 18 janvier 2024). Mais là où on pouvait s'attendre à une prise de position ferme, condamnant les élections, les évêques atterrissent en douceur, en appelant « les instances compétentes à user de sagesse pour bâtir un Congo nouveau, dans l'unité et la paix (...) ». Sans que la hiérarchie ecclésiale

cherche à démasquer les coupables, on est là devant une prise de position équilibrée, les évêques allant jusqu'à manifester leur disponibilité à accompagner le deuxième mandat du chef de l'Etat. Dans un communiqué de presse faisant suite à cette déclaration, la CENI cherchera à se justifier face aux accusations qui lui étaient adressées, alléguant avoir « réussi à organiser le processus électoral le plus inclusif, le plus transparent et le plus apaisé de l'histoire contemporaine de notre pays. Il n'y a indubitablement aucun terme de comparaison par rapport aux cycles électoraux précédents (...) » (point 6 du communiqué N°005/CENI/2024 du 19 janvier signé par le rapporteur de cette institution)²⁷.

On ne remuera pas le couteau dans la plaie gangrenée des élections de décembre 2023. Condamnation, d'une part, et autosatisfaction, d'autre part. Telles resteront les lignes de démarcation, bien tranchées, d'un processus électoral chahuté !

Après les élections, quelle (nouvelle) gouvernance politique en RD Congo ?

Une lecture attentive du discours du chef de l'Etat élu, prononcé le 20 janvier en cours, à l'occasion de son investiture pour un deuxième mandat de cinq ans, permet de relever quelques pistes de « gouvernance politique » et quelques indications pour le programme à venir. Nous reprenons dans ce discours du président Félix Tshisekedi quelques extraits ²⁸ :

« (...) Le Peuple congolais m'a renouvelé sa confiance, dans la foi et la volonté pour que se poursuive l'émergence d'un Congo fort, ambitieux, conscient de ses potentialités et avide de progrès ; un Congo plus uni, plus fort et plus prospère (...). »

« Ce résultat que nous célébrons ce jour a bénéficié de plusieurs apports spécifiques, que je m'en voudrais de ne pas mettre en exergue (...). Je saisis également cette occasion, pour accomplir mon devoir républicain, celui de saluer mes adversaires qui ont participé à l'élection présidentielle du 20 décembre 2023 (...). Vous êtes, Mesdames et Messieurs, une composante consubstantielle à l'événement de ce jour et **vous avez, à juste titre, votre place dans la gouvernance de notre pays** (C'est nous qui soulignons) (...). »

« (...) Au-delà des questions relatives à l'emploi, à la cohésion nationale, à l'économie nationale et à la monnaie ; le renforcement de l'État dans sa capacité à sécuriser la population et ses biens, à éradiquer l'activisme terroriste et les groupes armés qui sévissent dans la partie orientale de notre pays, à protéger avec plus d'efficacité nos frontières, à assurer la

27 Lire la mise au point de la CENI sur la déclaration de la CENCO du 16 janvier 2024.

28 Cabinet du Président de la République. Service Personnel. La Cellule de Communication, *Discours d'investiture de Son Excellence Monsieur le Président de la République*, Stade des Martyrs de la Pentecôte, le 20 janvier 2024, Texte distribué, 15 p.

défense ainsi que la sauvegarde des intérêts de notre pays partout où ils sont discutés, sont là **autant de sujets qui aujourd'hui nourrissent vos préoccupations** (C'est encore nous qui soulignons). »

« (...) Ce nouveau quinquennat aura ainsi pour objectifs :

- Premièrement, de créer plus d'emploi, en accélérant la promotion de l'entrepreneuriat notamment celui des jeunes, et au moyen d'une approche volontariste inspirée de nos réalités sociétales ;
- Deuxièmement, de protéger le pouvoir d'achat des ménages, en stabilisant le niveau de l'inflation et en maîtrisant le taux de change ;
- Troisièmement, d'assurer avec beaucoup plus d'efficacité la sécurité de nos populations, de nos biens ainsi que la préservation de nos intérêts, au moyen d'une restructuration profonde de notre appareil de sécurité et de défense et par la poursuite du renforcement de notre diplomatie ;
- Quatrièmement, de poursuivre la diversification de notre économie et d'accroître sa compétitivité, en optant pour la transformation de nos produits agricoles et miniers bruts sur notre sol ;
- Cinquièmement, de garantir plus d'accès aux services de base, en veillant à l'extension des programmes tels que ceux de la Couverture Santé Universelle, de la Gratuité de l'Enseignement et du PDL 145 T ;
- Sixièmement, enfin, de renforcer l'efficacité de nos services publics (...). »

« (...) Je mesure l'ampleur de la tâche qui m'attend ainsi que toute la portée des attentes légitimes qu'évoque cet ultime mandat, dans l'esprit de chaque Congolaise et de chaque Congolais (...) ».

Un long programme est ainsi décliné par le chef de l'État, assis sur les acquis de son mandat précédent, dont on sent un net élan d'amélioration. Mais, fondamentalement, que changerait-on à la gouvernance politique et institutionnelle du pays ? *Wait and see*, ainsi que le préconisent les Anglophones. On ressent à travers le discours ci-dessus les souhaits d'une **gouvernance partagée** ; mais quelles en seraient les balises ? La mise en place des institutions (Parlement, Gouvernement, Assemblées provinciales et gouvernements provinciaux) devra se reposer sur quelles bases ? Avec quels animateurs et surtout quels partis et regroupements politiques ? C'est ici que les regards doivent être attentifs et tournés vers des forces politiques et sociales crédibles, à même d'asseoir une véritable démocratie institutionnelle qui ne soit pas que de façade. Les défis de la gouvernance démocratique restent grands au *pays de Tshisekedi*...

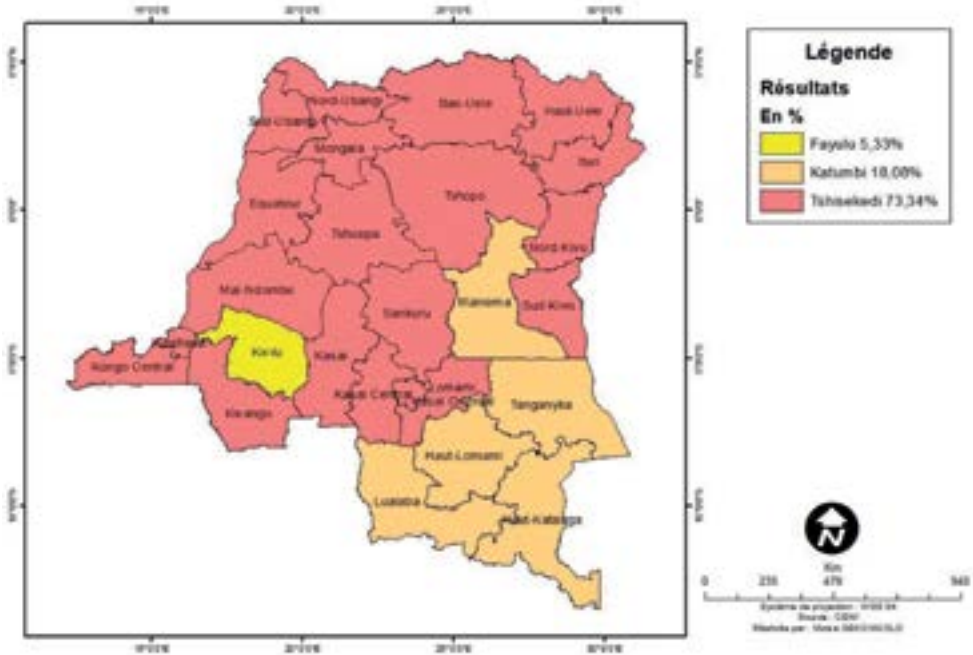


Figure 1. Scores électoraux des trois principaux candidats à l’élection présidentielle en RD Congo (2023)

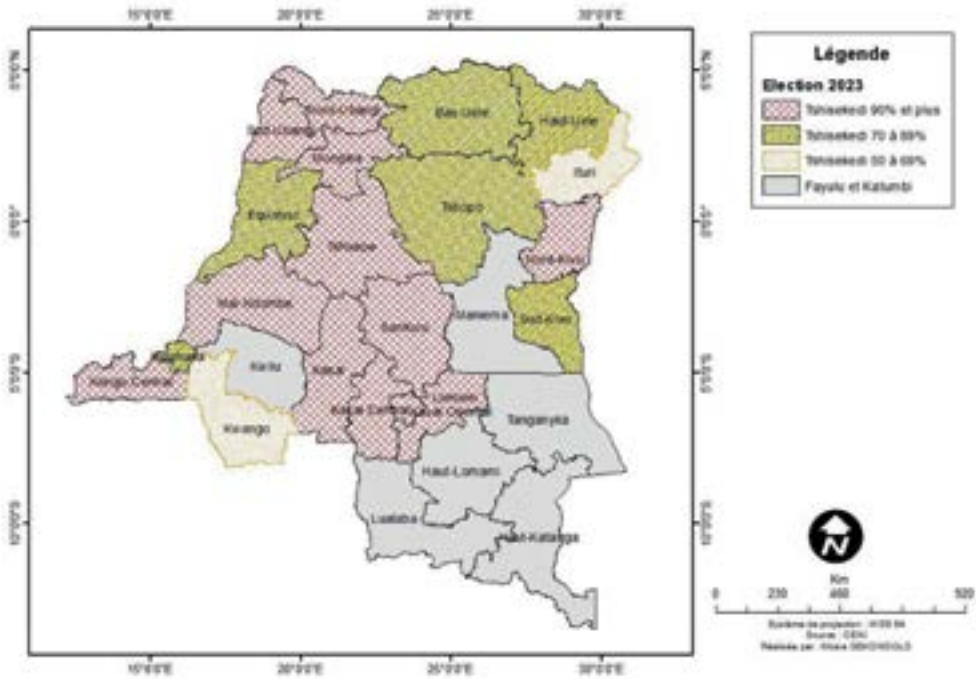


Figure 2. Scores électoraux des principaux candidats et choix exprimés par province (2023)

Les deux cartes indiquent la ventilation des scores électoraux par province, sur base des résultats de l'élection présidentielle proclamés par la CENI. Selon l'ordre d'importance des scores obtenus, le président élu Félix-Antoine Tshisekedi a été porté en tête des scrutins dans la majeure partie des provinces de la RD Congo (**Fig. 1**), à part le Kwilu (emporté à 45,42% par Fayulu) et toutes les provinces de l'ancien Katanga, de même que le Maniema (emportés par Moïse Katumbi, avec des scores variant entre 58,63% et 86,60%). Dans les détails des scores par province (**Fig. 2**), on remarque une différenciation dans les votes, indiquant des aires de concentration différenciées des votes en faveur du président Tshisekedi. Une analyse sociopolitique un peu plus poussée mériterait d'être engagée, en partant du principe que les scores affichés, tels qu'avalisés par la Cour constitutionnelle, seraient véridiques.

Tout compte fait, on a sous les yeux une *nouvelle configuration géopolitique* du pays, sur base de l'élection présidentielle de décembre 2023, laquelle configuration contraste avec l'ancienne division électorale du pays en blocs « Est-Ouest »²⁹.

Les perspectives pour tenter de solutionner la question électorale

On ne le dira jamais assez, la question électorale, corollaire aux autres questions liées à la démocratie et au développement, est toujours obsédante en RD Congo. Il n'est point nécessaire de parler ici des réformes électorales³⁰, si l'on ne peut sécuriser le processus démocratique par des pratiques éthiques solidement ancrées dans les mentalités des acteurs politiques et sociaux. Il nous semble que c'est justement cette éthique de responsabilité qui fait cruellement défaut dans notre pays³¹. Verrait-on d'un bon œil, à la tête des institutions, des animateurs dont les partis et regroupements politiques auront, de près ou de loin, participé à la fraude électorale ? Ceci ne ferait que creuser le fossé entre les dirigeants et les gouvernés, aux yeux desquels le slogan « Le Peuple d'abord ! » ne serait qu'un vœu creux... Il faut donc rabattre les cartes, et s'assurer une saine gestion de la chose publique.

29 Une série de cartes thématiques de la RD Congo en rapport avec la thématique des élections 2023 sont en cours d'élaboration dans notre laboratoire de Géopolitique, en collaboration avec M. Moïse GEKONGOLO, finaliste en Géographie-Sciences de l'Environnement, orientation Aménagement du Territoire à l'Université Pédagogique Nationale (UPN, année 2021-2022). Nous lui adressons ici nos remerciements pour la cartographie esquissée et pour sa disponibilité.

30 Ithiel BATUMIKE MIHIGO, Aymar NYENYEZI BISOKA et Patherne MURHULA BATUMIKE (2021), *Réformes électorales et consolidation de la démocratie en RDC*, ECA-CREAC, Conjonctures de l'Afrique centrale, 97, pp. 131-155. Cette publication aborde les considérations sur les réformes électorales (1) et l'étendue des propositions de réformes électorales en RDC (2).

31 Lire un des ouvrages de P. NGOMA-BINDA (2009), *Principes de gouvernance politique éthique... Et le Congo sera sauvé*, Academia-Bruylant, Collection « Espace Afrique », 7, Louvain-la-Neuve, 220 p.

Dans quelle(s) direction(s) devrait-on regarder ?

Au moment où la rédaction du présent article était entamée, un *appel à contributions* est apparu dans le réseau des professeurs de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), allant dans le sens d'interroger le processus électoral : « Élections en République Démocratique du Congo. Enjeux, pratiques et acteurs »³². Cette perspective de recherche montre que la question électorale reste toujours d'actualité, vu ses liens étroits avec la vie politique et institutionnelle.

En fin de compte, au sein de la société congolaise, s'il y a des débats qui ne passionnent pas (ou plus) vraiment, ce serait ceux liés aux élections. À la veille des dernières élections, une chanson – reprise en chœur par nombre de candidats de tout bord, passait en boucle sous le titre « **Tokende ko Voter !** » : « (Fond musical bruyant) *Eeee Voter... Tokende ko Voter... Tango ekokieee, Ngonga ebetieee ! Telema Bansa to Kende ko Voter eee...* [Verset repris plusieurs fois, en lingala puis en français et dans les autres langues congolaises] » (L'heure a sonné. Mettons-nous tous debout pour aller voter...). De la sorte, même sans programme électoral précis, ni clarification des règles de jeu, la chanson commanditée par la CENI, mettant en scènes des artistes congolais, conseillait à tous d'aller voter. « Allons seulement... Allons voter pour l'avenir du pays » ! C'est cet état d'esprit qui semble avoir régné partout, notamment à Kinshasa. Devant des bureaux dont la plupart étaient restés encore fermés jusqu'aux alentours de 13 heures le jour de vote, on remarquait des files d'attente des personnes affables mais résignées. Hommes, femmes, jeunes et vieux, étaient restés campés pour attendre chacun son tour, « pour aller voter... »³³.

Conclusion

De la radioscopie du processus électoral qui vient d'être esquissée, et du questionnement ayant sous-tendu les réflexions amorcées dans cet article, on retiendra au sujet des dernières élections de décembre 2023, les **principales lignes de force suivantes** :

32 Appel à contributions du Réseau interdisciplinaire des chercheurs congolais de l'étranger (RIC-CE) en collaboration avec le Centre d'études politiques (CEP) de l'Université de Kinshasa, reçu via le canal de l'Association des Professeurs de l'Université Pédagogique Nationale (APUPN, 19 décembre 2023).

33 Une expérience vécue personnellement peut être contée ici au moment de terminer cet article. Dans un bureau de vote dans le quartier Pigeon, à Kinshasa-Ngaliema, un peu plus loin que notre domicile sur les hauteurs de Binza/ UPN, nous avons dû attendre près de cinq heures durant pour avoir accès, non sans peine, à l'intérieur du bureau de vote. Un officier de police qui passait par là, a pu être contacté par un de nos voisins du quartier, pour que ses gardes forcent le passage pour nous. Arrivé devant l'isoloir, nous étions quasi exténué pour avoir été bousculé par des jeunes électeurs qui cherchaient à profiter de notre passage pour accéder, eux aussi, au bureau de vote. Et à notre sortie, les policiers qui nous avaient frayé le chemin ayant déjà quitté les lieux, il nous fallait forcer le passage. Quel spectacle désolant, en dépit de notre farouche volonté à accomplir notre devoir électoral ? Nous avons pu tout de même voter pour les candidats de notre choix aux différents niveaux électoraux... « Quelle affaire que ces élections mouvementées dans notre pays ? », nous nous exclamions à notre retour à domicile.

- (1) Les défis électoraux étaient énormes, ainsi que le démontrent les analyses faites. La dynamique politique a dégagé des temps forts, dont certains moments de rupture (le coup d'État de novembre 1965, la prise de pouvoir par l'AFDL en mai 1997, la longue transition politique entre 1990 et 2005...), avant de renouer avec des cycles électoraux réguliers (notamment en 2006, 2011, 2018 et 2023). À chacun de ces cycles, nous avons soulevé des défis de divers ordres, avec comme toile de fond la récurrence des déficits de gouvernance électorale.
- (2) La dernière cuvée électorale de décembre 2023, fortement chahutée dans l'opinion, a montré toutes les limites du système piloté par la CENI : fraude électorale avec des dispositifs électroniques de vote trouvés chez des particuliers, retard logistique dans le dispatching du matériel de vote, heures d'ouverture et de fermeture élastiques dans les bureaux de vote, magouilles électorales, violences et vandalisme dans certains centres de vote, etc. La méfiance était quasi généralisée à la suite des opérations électorales. Toutefois, une certaine dose de transparence est apparue dans la proclamation provisoire des résultats électoraux et leur affichage électronique par circonscription électorale. Nombre de candidats n'ont guère reconnu, néanmoins, les scores leur attribués. En dépit d'un arrière-fond de suspicion sur ce qui apparaît par endroit comme simples arrangements, l'exercice de l'arithmétique électorale *made of Kadima*, semble avoir fonctionné. Mais pour combien de temps ?
- (3) Au vu des analyses qui précèdent, les perspectives politiques post-électorales sont mi-figue mi-raisin en RD Congo. Nous avons esquissé l'état de l'opinion après les élections, et surtout au moment de la proclamation des résultats électoraux. Même si les partis de l'opposition politique semblent avoir perdu du souffle, ne donnant plus assez de leur voix pour réclamer la fameuse « vérité des urnes », ni appeler à une mobilisation générale pour obtenir l'annulation des scrutins, c'est le calme qui règne dans les états-majors des partis politiques. Ceci montre qu'au *pays de Tshisekedi*, la question des élections ne participerait pas d'un élan patriotique ni d'un combat populaire, mais plutôt d'une lutte de positionnement. Le branle-bas politique n'a pas encore démarré, les tenants du pouvoir n'ayant pas, jusqu'ici, sifflé le début des hostilités pour le partage du pouvoir.

Vous avez dit gouvernance politique partagée ? Avec quelle éthique de responsabilité, et quel programme de gouvernance ? Ces dernières questions restent ouvertes, d'autant que face à ces matières, le présent article est loin de clore le débat sur le processus électoral dans notre pays. Les défis électoraux sont de taille, dans une RD Congo gigantesque, complexe et contrastée, avec la récurrence du(des) déficit(s) de gouvernance électorale, qui vient ainsi gangréner une plaie déjà béatement ouverte. ■